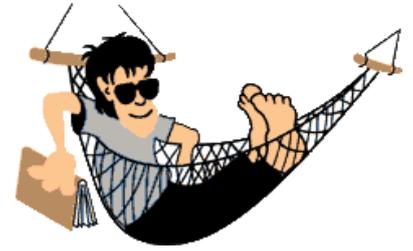


BIENTÔT LES VACANCES ...

Les vacances approchent pour beaucoup, et [MédiaChartres](#) vous



informe.



Moyens de paiement : que faut-il vérifier avant de partir ?

La date de validité de votre carte bancaire

Pensez à vérifier la **date de validité de votre carte bancaire** afin de ne pas vous retrouver pris au dépourvu pendant les vacances !

En effet, n'oubliez pas que lors du renouvellement de votre carte bancaire, celle-ci est envoyée à votre domicile ou à retirer dans votre agence bancaire, ce qui peut évidemment poser problème si vous êtes sur un lieu de vacance éloigné de votre domicile.

Les plafonds de retrait de la carte bancaire



Avant de partir, vérifiez les **plafonds de retrait de votre carte bancaire** et demandez à votre banque de les augmenter si vous pensez avoir besoin de retirer plus que d'habitude. Les plafonds peuvent être prévus par opération (par exemple, 500 € par retrait) et/ou par montant cumulé sur une période donnée

(par exemple, 1 500 € de retrait sur une semaine).

À savoir, soyez vigilants, parfois les plafonds de retrait à l'étranger sont différents des plafonds de retrait qui vous sont accordés en France.

Les assurances

Avec votre carte bancaire, vous pouvez bénéficier de différentes garanties : **assurance annulation, assistance**, etc. Il peut être utile de faire le point sur vos garanties, notamment avec un déplacement à l'étranger. Par exemple, si vous devez louer une voiture ou annuler un voyage, vérifiez les garanties de votre carte bancaire. Attention ! Les garanties diffèrent d'un type de carte bancaire à l'autre et par ailleurs elles fonctionnent à condition que vous ayez payé avec votre carte bancaire. Pour toute question, renseignez-vous auprès de votre banque.

Les moyens de paiement acceptés à l'étranger



Suivant les pays, vous pouvez payer en espèces, par carte bancaire, ou par chèque.

- Pour obtenir une **monnaie d'un autre pays**, il est possible de faire une **demande auprès d'une banque**. Adressez-vous plutôt à votre banque afin de ne pas payer de frais supplémentaires (frais pour les non-clients), en plus des **frais de commissions de change et de services**. N'oubliez pas de faire votre demande à l'avance, car les banques doivent souvent commander la

devise, ce qui peut prendre quelques jours. Vous pouvez aussi **demander une devise dans les bureaux de change**, dans ce cas, vous obtiendrez la monnaie immédiatement.

- Si vous préférez **utiliser votre carte bancaire**, pensez à vérifier que vous pouvez effectuer des paiements et des retraits à l'international. Suivant le pays où vous vous rendez, des **frais de commissions** peuvent vous être appliqués pour chaque retrait : il est donc préférable de retirer une grosse somme d'argent en une seule fois. Pour connaître les frais de commission, renseignez-vous auprès de votre banque avant de partir.
- Les **chèques** peuvent être utilisés dans la **zone euro** mais une commission peut vous être facturée, et tous les commerçants n'acceptent pas les chèques.

À savoir:



Si vous partez à l'étranger, il peut également être utile de prévenir votre banque de votre destination.

En effet, pour limiter les risques de fraude, les banques bloquent parfois les cartes bancaires sur certaines destinations internationales. Informez votre banque avant votre départ pour ne pas risquer de vous retrouver à l'étranger avec une carte bloquée.

L'info + [MédiaChartres](#):

Vol ou perte de votre carte bancaire : que faire ?

Dans le cas d'une perte

En France ou à l'étranger, si vous perdez votre carte bancaire, vous devez **immédiatement faire opposition** auprès de votre banque, et à votre retour de vacances, vérifiez sur votre compte si tous les achats ont été effectivement réalisés par vous ?

Dans le cas d'un vol

En cas de vol de votre carte bancaire, le premier réflexe est de **faire opposition**. Vous devez ensuite déclarer le vol auprès des autorités compétentes : en France, il s'agit de la gendarmerie ou de la police.

Si vous êtes à l'étranger, déposez plainte auprès des autorités locales et informez le consulat.



Il ne vous reste plus, que les valises à faire et ... profiter !

Serge Maloude